



ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, à la
Croix-Rousse, à l'imprimerie,
Grande-Place ; — chez M. J.
LOUISON, rue Henri IV, n. 2,
— chez M. VOLLAIRE, libraire,
place de la Croix-Rousse,
n. 11 ;
Lyon, chez M. NOUTTIER, libraire,
rue de la Préfecture, n. 6.



L'ÉCHO

DE LA FABRIQUE,

DE 1841.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, NOUVELLES, VARIÉTÉS. — ANNONCES DIVERSES.

VIVRE EN TRAVAILLANT.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE, DE 1841
paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr. —
trois mois, 1 fr. 50 c., payables
d'avance.

Prix des annonces, 45 c. la ligne.
On rendra compte des ouvrages
dont deux exemplaires seront dé-
posés au Bureau.

DE L'INSTITUTION D'UN MINISTÈRE PUBLIC PRÈS
LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LYON.

Une triste expérience nous a rendu méfiants. Mais justes, nous avons toujours soin d'attendre avant de juger et de nous prononcer pour ou contre. Nous faisons en sorte de nous garder de toute prévention, comme de tout engouement, avant de savoir s'ils sont fondés. Si nous nous trompons, au moins c'est consciencieusement, et il nous est toujours facile de donner les raisons qui nous déterminent. Alors notre rude franchise peut déplaire, mais nous trouvons notre absolution d'abord dans notre for intérieur, ce qui, au pis aller, nous suffit, et ensuite bien souvent dans l'opinion publique que nous appelons toujours à notre aide.

Les lecteurs se souviennent qu'en leur annonçant, dans notre avant-dernier numéro, la délibération du Conseil des prud'hommes qui créait un ministère public, nous avons fait toutes réserves pour apprécier cette nouvelle institution. Pour nous en rendre compte, il fallait nécessairement que nous la voyions à l'œuvre. Maintenant que l'expérience est faite, nous n'hésitons pas à la blâmer, et à en demander la suppression. Pour y parvenir, nous nous adressons, non seulement à M. le président du conseil, mais encore à ses collègues, chefs d'atelier ; nous les adjurons de ne pas laisser plus longtemps subsister cette fonction dont ils ne connaissent pas encore le danger, car bientôt il ne serait plus possible d'y remédier.

Nous nous occuperons peu de la légalité de cette institution, nous aurions trop beau jeu, car aucun texte de loi ne l'autorise. *Le Moniteur des conseils de prud'hommes* dit à ce sujet (2^e année n° 14 p. 118) « A l'égard des fonctions du ministère public qui paraissent avoir été attribuées au vice-président du conseil de Lyon, elles ne sont autorisées par aucune disposition de la loi.... Quelle que soit l'opinion sur l'utilité d'un officier de ministère public près des conseils de prud'hommes, on ne saurait admettre une innovation que la loi n'a ni prévue ni autorisée. » Il est vrai de dire que nous nous en serions médiocrement inquiétés si elle eût été utile. Nous nous bornons à en signaler les inconvénients.

Le but avoué de la création de ce ministère public a été la suppression des abus de fabrique. Ce but est louable, sans doute, et nous nous y associons de tout cœur ; mais derrière ce but se cache une oppression plus grande, plus systématique de la classe ouvrière.

Nous concevons parfaitement que M. le président dont l'aménité de caractère est bien connue, ait voulu se débarrasser de ce rude fardeau, et ça été un acte de haute politique de sa part de laisser à d'autres le soin de requérir des mesures sévères auxquelles il se trouve n'avoir plus qu'à obtempérer, comme à son corps défendant et seulement pour obéir à la loi.

Or, le soin de requérir ces mesures rigoureuses ne sera jamais dévolu qu'à un prud'homme négociant ; il est par conséquent à peu près certain qu'elles ne frapperont que sur les chefs d'ateliers, les compagnons et les apprentis de fabrique, peut-être bien sur quelques teinturiers et autres membres des professions

se rattachant à la fabrique, mais elles s'arrêteront devant *messieurs les négociants*.

Pour arriver à ces derniers, il faudrait que cette fonction fût remplie par les prud'hommes chefs d'atelier, et cela n'aura pas lieu par plusieurs raisons. D'abord, c'est parce qu'on ne le leur proposera pas, et en supposant qu'on le fasse, ils n'accepteront pas dans la crainte d'avoir à sévir contre un de leurs confrères et de perdre la popularité à laquelle ils doivent leur élection ; ensuite, parce qu'ils ne voudraient pas se signaler à la haine d'un négociant qui peut, au besoin, leur nuire en refusant et faisant refuser de l'ouvrage, haine qu'ils seraient bien sûrs d'allumer s'ils venaient à formuler une requisição contre l'un d'eux. Et cependant les abus de fabrique ne sont pas tous commis par des ouvriers, il y en a autant et plus dans les comptoirs des négociants que dans les ateliers des fabricants. Dès lors un ministère public ne peut remédier à rien ; car il a toujours été trop vrai de dire ce que disait Alcibiade : les lois ressemblent aux toiles d'araignées qui arrêtent les mouches, et sont brisées par les gros oiseaux.

Tout cela nous rappelle encore la fable des *animaux malades de la peste*. Il s'agissait d'apaiser la colère du ciel provoquée par de nombreux méfaits. Le lion, le loup, le renard même trouvèrent grâce quoi qu'ils eussent rempli la forêt de leurs dévastations meurtrières, et l'on cria haro sur le baudet qui, pressé par la faim, avait tondue un pré de la largeur de sa langue.

Il en sera ainsi des abus de la fabrique. Nous ne voulons en excuser aucun ; mais nous avons le droit de dire qu'on réprimera sévèrement ceux commis par les ouvriers ; quant à ceux commis par les négociants, personne ne s'en enquerra, par ce que personne ne voudra ou n'osera le faire. Cela ne nous paraît pas juste. Mieux vaut encore le statu quo en attendant qu'on puisse organiser l'industrie sur d'autres bases conservatrices des droits de tous.

Nous croyons en avoir assez dit, car nous ne voulons pas être hostiles si nous pouvons faire mieux. Nous engageons les prud'hommes fabricants à se consulter, et à ne pas laisser prendre de la consistance à une autorité qui les absorberait bientôt. Ils ont déjà assez de peine à lutter pour les intérêts qu'ils représentent ; qu'ils ne rendent pas leur tâche impossible, et elle le deviendra s'ils n'y prennent garde.

Nous reviendrons sur ce sujet si cela est nécessaire, nous désirons qu'on nous épargne ce soin.

Le jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, au profit d'Aug. Gauthier, contre Buisson et Martin, inséré dans notre numéro du 15 octobre, a été confirmé par arrêt de la Cour d'appel de Lyon du 2 juin courant, qui a adopté purement et simplement les motifs des premiers juges.

Plusieurs loges maçonniques donneront, samedi 17 juin, à la salle du Grand-Orient, aux Brotteaux, à 9 heures du soir, un Concert vocal et ins-

trumental, au profit des ouvriers nécessiteux et des victimes du désastre de la Guadeloupe.

PROGRAMME.

Ouverture de la *Dame blanche*.
Duo des *Huguenots* . . . M. Ducerf, Mlle Jenny Flachet.
Air de la *la Favorite* . . M. Léopold.
Duo de l'*Eclair* . . . M. Cerceau, Mlle Maria.
Air varié pour la flûte . . M. Donjon.
Air de la *Favorite* . . . M. Morin.
Ouverture de la *Fête au village voisin*.
Duo de la *Favorite* . . . M. Léopold, Mlle Alexandrine.
Air de grâce (de *Robert*). Mlle Maria.
Romance de la *Favorite*. M. Cerceau.
Air varié de violon . . . M. Cherblanc.
Romance chantée par . . Mlle Maria.

M. Rozet dirigera l'orchestre. — M. Luigini tiendra le piano.

BAL. — L'orchestre sera conduit par M. Cherblanc jeune.

Prix d'entrée : 3 fr. pour un cavalier et une dame. — Supplément de 1 fr. pour chaque autre dame.

Le choix des morceaux qui figurent sur ce programme, le nom des artistes qui veulent bien prêter à cette fête l'appui de leur talent, font espérer que les amateurs s'y rendront avec empressement. Dans maintes circonstances malheureuses et récentes nos concitoyens ont contribué au soulagement de leurs frères nécessiteux, et nous espérons qu'en ce jour ils ne seront pas sourds à l'appel fait au talent par la bienfaisance.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 31 Mai. M. Buisson, vice-président.

Monoyer et Moras, négociants, font comparaître à la barre du conseil leur confrère Richier sous la prévention d'une contrefaçon de dessins. Après l'examen ordinaire de la saisie, le conseil dit qu'il y a copie indirecte, et la cause est renvoyée devant le tribunal de commerce.

— Franquet ayant appris que Finasse, chef d'atelier, fabriquant les mêmes articles que lui (châles), était payé 3 fr., tandis qu'il ne lui était alloué que 2 fr. 75 c. par Michel et Ce, leurs mêmes négociants, vient réclamer sur ce prix de façon. Mais comme son prix est inscrit sur son livre, il est débouté de sa demande.

N. D. R. Nous ferons remarquer que l'organe du ministère public près le conseil n'a fait aucune requisição. C'était bien là ou jamais le cas d'en faire si réellement cette institution de fraîche date avait pour but de remédier aux abus de fabrique.

Audience du 7 juin. M. Buisson, vice-président.

Giraud, négociant, a reconnu dans un carnet appartenant à Mottin, logeur, rue Ste-Catherine, un dessin qui est sa propriété, et il en a ordonné la saisie. Un énorme carnet de dessins est déposé sur le bureau de M. le président, et un appel est fait à MM. les négociants pour venir reconnaître ce qui pourrait leur appartenir. MM. Drevet et Garcin qui se sont présentés n'ont rien eu à réclamer. Sommé de dire d'où il tenait ces dessins, Mottin s'est borné à dire qu'il l'a acheté sur la place des Carmes d'un individu qu'il ne connaît pas et qu'il ne pourrait reconnaître. Les parties sont renvoyées au greffe, et la cause à huitaine.

— Vacher travaillait à Miribel pour Guise, négociant. Ayant rendu une coupe de velours, il attendait son poil pour continuer son travail. Ne rece-

vant rien de ce négociant et ne voulant pas perdre son temps, il a accepté de l'ouvrage de la maison Culat, tout en se servant des ustensiles appartenant à Guise. C'est pourquoi celui-ci vient réclamer une indemnité. Le conseil, après une longue délibération, ordonne que Vacher payera à Guise la somme de 20 francs.

Audience du 14 juin. M. Brisson, vice-président.

Drevet et Garcin font comparaître à la barre du conseil R. Germain et Revol. Le premier pour s'être approprié un coupon d'étoffes sur la pièce qu'il fabriquait pour eux, et les deux autres pour l'avoir acheté. Le conseil, considérant que ces derniers ont agi de bonne foi, les renvoie de la plainte, et R. est renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle.

— Mottin, dont nous avons parlé dans la précédente audience, sommé de nouveau de dire d'où lui provenait ce carnet de dessins, se renferme dans le même système de défense. Le conseil, après délibération, prononce qu'attendu que Mottin n'a pu ou voulu indiquer la source d'où il tenait les échantillons, il est renvoyé devant le procureur du roi.

N. D. R. A la bonne heure s'il n'a pas voulu, mais s'il ne peut pas, que pourra faire l'intervention de ce magistrat ?

— Boucher réclame à Perrier, négociant, des frais de montage et remettage, etc. Le conseil lui accorde 5 fr. d'indemnité.

— Grangeon a monté pour la maison Crez et C^e un article écharpes-gazes, armures, qui lui a occasionné 57 fr. de frais. Cette opération n'étant qu'un essai qui n'a pas réussi au gré du négociant, et qui n'a pas, par conséquent, couvert les frais du chef d'atelier, celui-ci vient avec raison réclamer justice. Crez dit qu'en effet le prix de façon a pu s'élever à 50 fr., mais qu'il a offert à Grangeon un métier de velours. — C'est une manière commode de payer ses dettes. Est-ce que par hasard une remise d'ouvrage est un cadeau ? — Cette cause est renvoyée devant MM. Pinoncelly et Barbier.

L'académie des sciences politiques et morales vient de donner un témoignage de satisfaction au journal *le Moniteur des conseils de prud'hommes* sur le rapport de M. le docteur Villermé, membre de l'Institut dont nous insérerons le discours dans un prochain numéro.

Le *Réparateur* s'est exécuté de bonne grâce, et il a compris que, puisqu'il faisait à *l'Echo de la Fabrique* l'honneur de juger dangereuses ses doctrines et d'en essayer la réfutation, il ne pouvait lui dénier une importance quelconque, et avait tort, par conséquent, de le ranger dans la classe insignifiante des journaux de localité dont, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils n'ont aucune raison d'être; journaux qui, sous le prétexte de littérature, font simplement concurrence aux affiches. Tout ceci est puéril, nous le voulons bien; mais ce qui ne l'est pas, c'est la prétention du *Réparateur* de nous régenter. Nous ne lui reconnaissons pas ce droit. Que ce journal trouve *problématiques et douteux* les bienfaits de la Révolution; qu'il ne voie dans les actes de la Convention nationale que *des excès et des crimes*; qu'il appelle cette époque *la plus désastreuse de la Révolution française*, que nous importe! il ne fait qu'obéir à son principe, ressasser un thème convenu parmi ceux dont il est l'organe, et qui sont loin de former la majorité du peuple français. Nous ne sommes pas assez simples pour vouloir le convertir. Il a ses convictions, mais à nous permis d'en avoir d'autres; nous n'avons pas eu besoin de les puiser dans les écrits de M. Thiers et dans ceux de M. Laponneraye. Si cela était, nous ne nous en cachierions nullement, car nous avons toute estime possible pour le second de ces écrivains; il est assez populaire dans la classe ouvrière pour que nous ne puissions pas être soupçonnés de faire dissidence avec elle en nous appuyant de l'autorité de son nom.

La nécessité où nous sommes de nous renfermer dans le cadre non politique de notre journal nous orce de terminer là ce débat; d'ailleurs il est oiseux. Nous n'avons pas mission de défendre la mémoire

de la Convention nationale contre ceux qui l'attaquent, elle n'a pas besoin de l'être vis-à-vis des ouvriers; et c'est d'eux seuls, de leur moralisation comme de leurs intérêts, que nous devons nous occuper. Si jamais cette tâche devenait nécessaire les journaux politiques n'y manqueraient pas, et quant à nous, nous n'hésiterions pas davantage à assumer la responsabilité de cette apologie; nous n'aurions qu'une crainte, ce serait de rester trop au-dessous du sujet par notre talent. Apelles seul était digne de peindre Alexandre.

Nous ne quitterons cependant pas la plume sans engager le *Réparateur* à nous lire avant de nous attaquer; c'est bien le moins que nous puissions demander. Ainsi, par exemple, il prétend que nous prêchons le matérialisme. Nous le défions de prouver ce fait. Tous ceux qui nous connaissent, tous ceux qui lisent *l'Echo de la Fabrique* savent que ce reproche est de toute injustice; loin de pouvoir être taxés de matérialisme, on pourrait plutôt nous accuser de pousser jusqu'à l'exagération le principe opposé. Nos divers écrits en font foi; nous ne pensons même pas qu'on puisse être démocrates sans être profondément imbus de l'esprit de religiosité.

Le Journal *L'Atelier*, que nous regrettons de ne pouvoir citer plus souvent, contient dans son dernier numéro sous ce titre : « Les Bourgeois philanthropes » un article d'une vérité désespérante. Après avoir montré que le projet pour la caisse de retraite en faveur des ouvriers dont tous les journaux ont parlé, et qui avait déjà reçu un commencement d'exécution par l'installation d'un bureau provisoire et d'une commission de règlement, n'avait été qu'un leurre, il ajoute : « C'est, du reste, l'agrément de toutes les « besognes philanthropiques : si elles rapportent « beaucoup de considération, en revanche elles ne « coûtent généralement qu'une promesse de payer « non suivie d'effet, attendu la déconfiture de l'ins- « titution. » *L'Atelier* passe ensuite à une nouvelle œuvre philanthropique : « Société de Patronage des enfants pauvres du département de la Seine. » A ce sujet notre confrère fait les réflexions suivantes auxquelles nous nous associons :

« Si, en vertu d'un loi, l'état déclarait vouloir s'occuper du soin des enfants pauvres, nous souscririons volontiers à une mesure que nous croyons nécessaire, et certainement les moyens d'exécution ne manqueraient pas. Mais, qu'une société vienne proposer une tutelle que personne ne réclame et qu'elle ne peut imposer, nous ne comprenons pas cette prétention, et pour notre part nous devons nous y opposer; ce serait reconnaître un droit de protection, de supériorité, que nous contestons d'une manière absolue. Quels moyens emploiera-t-elle pour réaliser son projet? compte-t-elle sur la confiance qu'elle doit inspirer? C'est probable, et cependant cette confiance nous paraît très-problématique. Mais, en supposant que la société découvre un certain nombre d'hommes assez faciles ou assez insoucians pour remettre l'avenir de leurs enfants en des mains étrangères, quelle sera la position de ces enfants vis-à-vis de leurs protecteurs? Ne sera-ce pas comme une réminiscence de l'esclavage antique, auquel est emprunté le nom même de l'institution? voilà surtout ce qu'il faut envisager. Il est triste de le dire, mais, derrière tous ces projets indigestes, enfantés par les philanthropes semi-officiels, nous apercevons une tendance manifeste à assurer la prépondérance de la classe moyenne, en préparant les enfants du peuple à devenir, comme l'avouent naïvement les trois-quarts des philanthropes, *de bons valets de ferme, des domestiques intelligents et dévoués*, le tout au meilleur marché possible. Jamais il n'est venu à l'esprit de ces prétendus amis de l'humanité de s'annoncer aux pauvres comme à leurs frères; ils se sont toujours présentés comme des protecteurs. Voilà ce que l'on reconnaît chaque jour davantage, et la dignité de chacun défend et défendra toujours d'accepter et par conséquent de reconnaître la supériorité bienveillante que professent doucereusement les philanthropes en question.

« Du reste, tous les efforts seront inutiles et vien-

dront se briser contre l'esprit d'égalité si profondément enraciné dans le cœur de la nation française. Le peuple ne demande la protection ni le secours de personne; il veut, il désire qu'une plus juste rétribution de ses labeurs lui permette de supporter plus aisément ses misères en les amoindrissant. Il réclame avec ardeur la réorganisation du travail et la possibilité de l'association; que ceux qui se prétendent ses amis unissent leurs efforts aux siens pour atteindre ce but, et bientôt on aura fait droit à ses réclamations; c'est le moyen le plus prompt, le plus juste et le plus digne de faire disparaître les maux qui accablent les travailleurs.

Voici des bourgeois de Lyon qui, sous le rapport philanthropique, en revendraient à tout le monde; ils ne s'attendent pas, ceux-là, sur l'ouvrier qui gagne à peine de quoi vivre au jour le jour, ni sur les enfants qui sont abandonnés dans la rue aux mauvais conseils de l'oisiveté et de la misère; est-ce que c'est là une situation digne d'attention. Ils ont découvert quelque chose de bien plus affreux dans l'organisation industrielle, et vite ils ont adressé une pétition au ministre pour que le *gouvernement paternel qui nous régit* (textuel) y avise promptement. Voulez-vous savoir pourquoi la population ouvrière lyonnaise est si misérable? C'est parce que la caisse d'épargne ne reçoit pas de dépôt au dessus de trois mille francs, et que le malheureux qui possède cette somme à la caisse se voit obligé de la retirer et de l'abandonner aux chances du commerce, si mieux il n'aime la convertir en rentes sur l'état. Ce qui est une situation terrible, comme vous voyez.

« Où sont donc les ouvriers à Lyon qui profiteront de ce que demandent les prud'hommes, que le gouvernement autorise les caisses d'épargne à recevoir de *petits dépôts* jusqu'à concurrence d'une somme pouvant produire *six cents francs d'intérêt*? Voudraient-ils faire croire, ces philanthropes, que c'est la faute des caisses d'épargne si l'ouvrier n'a pas au bout de ses vingt ou trente ans de travail six cent francs de rente? »

5 JUIN 1832.

Le général Lamarque.

Le culte des anniversaires est chose sacrée. Parmi ces anniversaires mémorables celui des funérailles du général LAMARQUE tient l'une des premières places.

Sans nous préoccuper de pénibles souvenirs, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire une page de la vie de ce glorieux et grand citoyen.

Maximilien Lamarque, né à St-Séver le 22 juillet 1770, fit ses premières armes dans le bataillon des volontaires des Landes, et commanda comme capitaine, sous les ordres de LATOUR-D'Auvergne, le premier grenadier de France, une compagnie de cette troupe appelée la colonne infernale. Nommé adjudant-général, il passa à l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. En 1801 il fut élevé au grade de général de brigade, et fit partie de l'armée destinée à envahir le royaume des deux Siciles, il fut nommé général de division par l'empereur. Raconter sa vie militaire, et surtout sa vie politique, nous mènerait trop loin; d'ailleurs, ce serait sortir de notre cadre. Nous nous bornerons à raconter la prise de l'île de Caprée faite par lui en 1808, fait d'armes héroïque et que Napoléon avait sans doute présent à la mémoire, lorsqu'il dit que le mot *impossible* n'était pas français.

« Depuis deux ans les Français étaient maîtres du royaume de Naples, depuis quinze jours Murat en était roi, et cependant Caprée appartenait aux anglais. Deux fois son prédécesseur Joseph en avait tenté la conquête, et deux fois la tempête, cette éternelle alliée de l'Angleterre, avait dispersé ses vaisseaux.

« C'était une vue terrible pour Murat que celle de cette île qui lui ferait sa rade comme avec une chaîne de fer : aussi le matin, lorsque le soleil se levait derrière Sorrente, c'était cette île qui attirait tout d'abord ses yeux, et le soir, lorsque le soleil se couchait derrière Procida, c'était encore cette île qui fixait son dernier regard.

« A chaque heure de la journée, Murat interrogeait ceux qui l'entouraient à l'endroit de cette île,

et il apprenait par les précautions prises par Hudson Lowe, son commandant, des choses presque fabuleuses. En effet, Hudson Lowe ne s'était point fié à cette ceinture inabordable de rochers à pics qui l'entoure, et qui suffisait à Tibère; quatre forts nouveaux avaient été ajoutés par lui aux forts qui existaient déjà; il avait fait effacer par la pioche et rompre par la mine les sentiers qui serpentaient autour des précipices, et où les chevriers eux-mêmes n'osaient passer que pieds nus; enfin, il accordait une prime d'une guinée à chaque homme qui parvenait, malgré la surveillance des sentinelles, à s'introduire dans l'île par quelque voie qui n'eût point été ouverte encore à d'autres qu'à lui.

Quant aux forces matérielles de l'île, Hudson Lowe avait à sa disposition deux mille soldats et quarante bouches à feu qui, en s'enflammant allaient porter l'alarme dans l'île de Ponza, où les Anglais avaient à l'ancre cinq frégates toujours prêtes à courir où le canon les appelait.

De pareilles difficultés eussent rebuté tout autre que Murat, mais Murat était l'homme des choses impossibles. Murat avait juré qu'il prendrait Caprée, et quoiqu'il n'eût fait ce serment que depuis trois jours, il croyait déjà avoir manqué à sa parole, lorsque le général Lamarque arriva. Lamarque venait de prendre Gaète et Maratea; de livrer onze combats et soumettre trois provinces, il était l'homme qu'il fallait à Murat: aussi, sans lui rien dire, Murat le conduisit à la fenêtre, lui remit une lunette entre les mains et lui montra l'île.

Lamarque regarda un instant, vit le drapeau anglais qui flottait sur les bords de San-Salvador et de St-Michel, renfonça avec la paume de sa main les quatre tubes de la lunette les uns dans les autres, et lui dit: Oui, je comprends, il faudrait la prendre.

— Hé bien? reprit Murat.

— Eh bien! répondit Lamarque, on la prendra, voilà tout.

— Et quand cela? demanda Murat.

— Demain, si Votre Majesté le veut.

— A la bonne heure, dit le roi, voilà une de ces réponses comme je les aime. Et combien d'hommes veux-tu?

— Combien sont-ils? demanda Lamarque.

— Deux mille, à peu près.

— Eh bien! que Votre Majesté me donne quinze à dix-huit cents hommes; qu'elle me permette de les choisir parmi ceux que je lui amène: ils me connaissent, je les connais, nous nous ferons tous tuer jusqu'au dernier, ou nous prendrons l'île.

Murat, pour toute réponse, tendit la main à Lamarque. Puis tous deux se séparèrent: Lamarque pour choisir ses hommes, Murat pour réunir les embarcations.

Dès le lendemain tout était prêt, soldats et vaisseaux. Dans la soirée l'expédition sortit de la rade.

Bientôt le vent, favorable d'abord, commença de faiblir: la petite flotte n'avait pas fait dix milles qu'il tomba tout-à-fait. On marcha à la rame; mais la rame est lente, et le jour parut que l'on était à deux lieues de Caprée. Alors, comme s'il avait fallu lutter contre toutes les impossibilités, vint la tempête. Les flots se brisèrent avec tant de violence contre les rochers à pics qui entourent l'île, qu'il n'y eut pas moyen, pendant toute la matinée, de s'en approcher. A deux heures, la mer se calma. A trois heures les premiers coups de canon furent échangés entre les bombardes napolitaines et les batteries du fort; les cris de quatre cent mille âmes, répandus depuis Mergellina jusqu'à Portici, leur répondirent.

La mer était redevenue tranquille comme un lac. Lamarque laissa ses bombardes et ses chaloupes canonnières aux prises avec les batteries du fort, et avec ses embarcations de soldats il longea l'île; partout des rochers à pic baignaient dans l'eau leurs murailles gigantesques; nulle part un point où aborder. La flottille fit le tour de l'île sans reconnaître un endroit où mettre le pied. Un corps de douze cents Anglais, suivant des yeux tous ses mouvements, faisait le tour en même temps qu'elle.

Un moment on crut que tout était fini et qu'il faudrait retourner à Naples sans rien entreprendre. Les soldats offraient d'attaquer le fort; mais Lamarque secoua la tête: c'était une tentative insensée. En conséquence, il donna l'ordre de faire une seconde fois le tour de l'île pour voir si l'on ne trouverait pas quelque point abordable qui eût échappé au premier regard.

Il y avait dans un rentrant, aux pieds du fort Sainte-Barbe, un endroit où le rempart granitique n'avait que quarante à quarante-cinq pieds d'élévation. Au dessus de cette muraille lisse comme un

marbre, s'étendait un talus si rapide, qu'à la première vue on n'eût certes pas cru que des hommes pussent l'escalader. Au dessus de ce talus, à 200 mètres du roc, était une espèce de ravin, et à 400 mètres plus haut encore, le fort Sainte-Barbe, dont les batteries battaient le talus en passant par dessus le ravin dans lequel les boulets ne pouvaient plonger.

Lamarque s'arrêta en face du rentrant, appela à lui l'adjudant-général Thomas et le chef d'escadron Livron. Tous trois tinrent conseil un instant: puis ils demandèrent des échelles.

On dressa la première échelle contre le rocher; elle atteignit à peine au tiers de sa hauteur; on ajouta une seconde échelle à la première, on l'assura avec des cordes, et on les dressa de nouveau toutes deux: il s'en fallait de 4 à 5 mètres, quoique réunies l'une à l'autre, qu'elles atteignissent le talus: on en ajouta une troisième; on l'assujétit aux deux autres avec la même précaution qu'on avait prise pour la seconde, puis on mesura de nouveau la hauteur: cette fois les derniers échelons touchaient à la crête de la muraille. Les Anglais regardaient faire tous ces préparatifs d'un air de stupéfaction qui indiquait clairement qu'une pareille tentative leur semblait insensée.

Un soldat mit le pied sur l'échelle. « Tu es bien pressé! » lui dit le général Lamarque en le tirant en arrière, et il prit sa place. La flottille tout entière battit des mains. Le général Lamarque monta le premier, et tous ceux qui étaient dans la même embarcation le suivirent. Six hommes tenaient le pied de l'échelle qui vacillait à chaque flot que la mer venait briser contre le roc. On eût dit un immense serpent qui dressait ses anneaux onduleux contre la muraille.

Tant que ces étranges escaladeurs n'eurent point atteint le talus, ils se trouvèrent protégés contre le feu des Anglais par la perpendicularité même de la muraille qu'ils gravissaient; mais à peine le général Lamarque eut-il atteint la crête du rocher, que la fusillade et le canon éclatèrent en même temps: sur les quinze premiers hommes qui abordèrent, dix retombèrent précipités. A ces quinze hommes vingt autres succédèrent, suivis de quarante, suivis de cent. Les Anglais avaient bien fait un mouvement pour les repousser à la baïonnette; mais le talus que les assaillants gravissaient était si rapide qu'ils n'osèrent point s'y hasarder. Il en résulta que le général Lamarque et une centaine d'hommes, au milieu d'une pluie de mitraille et de balles, gagnèrent le ravin, et là, à l'abri comme derrière un épaulement, se formèrent en peloton. Alors les Anglais chargèrent sur eux pour les débusquer; mais ils furent reçus par une telle fusillade, qu'ils se retirèrent en désordre. Pendant ce mouvement l'ascension continuait, et cinq cents hommes à peu près avaient déjà pris terre.

Il était quatre heures et demie du soir, le général Lamarque ordonna de cesser l'ascension; il était assez fort pour se maintenir où il était; et, effrayé du ravage que faisaient l'artillerie et la fusillade parmi ses hommes, il voulait attendre la nuit pour achever le périlleux débarquement. L'ordre fut porté par l'adjudant-général Thomas, qui traversa une seconde fois le talus sous le feu de l'ennemi, gagna, contre toute espérance, l'échelle sans accident aucun, et redescendit vers la flottille dont il prit le commandement et qu'il mit à l'abri de tout péril dans la petite baie que formait le rentrant du rocher.

Alors l'ennemi réunit tous ses efforts contre la petite troupe retranchée dans le ravin. Cinq fois, treize ou quatorze cents Anglais vinrent se briser contre Lamarque et ses cinq cents hommes. Sur ces entrefaites, la nuit arriva: c'était le moment convenu pour recommencer l'ascension. Cette fois comme l'avait prévu le général Lamarque, elle s'opéra plus facilement que la première. Les Anglais continuaient bien de tirer, mais l'obscurité les empêchait de tirer avec la même justesse. Au grand étonnement des soldats, l'adjudant-général Thomas monta le dernier; mais on ne tarda point à avoir l'explication de cette conduite: arrivé au sommet du rocher, il renversa l'échelle derrière lui; aussitôt les embarcations regagnèrent le large et reprirent la route de Naples. Lamarque pour s'assurer la victoire venait de s'enlever tout moyen de retraite.

Les deux troupes se trouvèrent en nombre égal, les assaillants ayant perdu trois cents hommes à peu près; aussi Lamarque n'hésita point, et, mettant sa petite armée en bataille, dans le plus grand silence, il marcha droit à l'ennemi, sans permettre

qu'un seul coup de fusil répondit au feu des Anglais.

Les deux troupes se heurtèrent, les baïonnettes se croisèrent, on se prit corps à corps; les canons du fort Sainte-Barbe s'éteignirent, car Français et Anglais étaient tellement mêlés, qu'on ne pouvait tirer sur les uns, sans tirer en même temps sur les autres. La lutte dura trois heures; pendant trois heures on se battit à bout portant. Au bout de trois heures le colonel Hausell était tué, cinq cents Anglais étaient tombés avec lui: le reste était enveloppé. Un régiment se rendit tout entier: c'était le Royal Malte. Neuf cents hommes furent faits prisonniers par onze cents. On les désarma, on jeta leurs sabres et leurs fusils à la mer; trois cents hommes restèrent pour les garder; les huit cents autres marchèrent contre le fort.

Il n'y avait même plus d'échelles. Heureusement les murailles étaient basses: les assiégeants montèrent sur les épaules les uns des autres. Après une défense de deux heures, le fort fut pris: on y fit entrer les prisonniers et on les y enferma.

La foule qui garnissait les quais, les fenêtres et les terrasses de Naples, curieuse et avide, était restée malgré la nuit: au milieu des ténèbres, elle avait vu alors la montagne s'allumer comme un volcan; mais, sur les deux heures du matin, les flammes s'étaient éteintes, sans que l'on sût qui était vainqueur ou vaincu. Alors l'inquiétude fit ce qu'avait fait la curiosité: la foule resta jusqu'au jour; au jour, on vit le drapeau napolitain flotter sur le fort Sainte-Barbe. Une immense acclamation, poussée par quatre cent mille personnes, rétentit de Sorrente à Misène, et le canon du château Saint-Elme dominant de sa voix de bronze toutes ces voix humaines vint apporter à Lamarque les premiers remerciements du roi Murat.

Cependant la besogne n'était qu'à moitié faite; après être monté il fallait descendre, et cette seconde opération n'était pas moins difficile que la première. De tous les sentiers qui conduisaient d'Anacapri à Capri, Hudson Lowe n'avait laissé subsister que l'escalier dont nous avons parlé: or, cet escalier, que bordent constamment des précipices, assez large à peine pour que deux hommes pussent le descendre de front, déroulait ses quatre cent quatre-vingts marches à demi portée de canon de douze pièces de trente-six et de vingt chaloupes canonnières.

Néanmoins il n'y avait pas de temps à perdre, et cette fois Lamarque ne pouvait attendre la nuit: on découvrait à l'horizon toute la flotte anglaise, que le bruit du canon avait attirée hors du port de Ponza. Il fallait s'emparer du rivage avant l'arrivée de cette flotte, ou sans cela elle jetait dans l'île trois fois autant d'hommes qu'en avait celui qui était venu pour la prendre, et obligés, devant des forces si supérieures, de se renfermer dans le fort Sainte-Barbe, les vainqueurs étaient forcés de se rendre ou d'y mourir de faim.

Le général laissa cent hommes de garnison dans le fort Sainte-Barbe, et, avec les mille hommes qui lui restaient, tenta la descente. Il était dix heures du matin. Lamarque n'avait nul moyen de rien cacher à l'ennemi; il fallait achever comme on avait commencé, à force d'audace. Il divisa sa petite troupe en trois corps, prit le commandement du premier, donna le second à l'adjudant-général Thomas et le troisième au chef d'escadron Livron; puis, au pas de charge et tambour battant, il commença de descendre.

Ce dut être quelque chose d'effrayant à voir que cette avalanche d'hommes se ruant par cet escalier jeté sur l'abîme, et cela sous le feu de soixante à quatre-vingts pièces de canon. Deux cents furent précipités qui n'étaient que blessés peut-être et qui s'écrasèrent dans leur chute; huit cents arrivèrent au bas et se répandirent dans ce qu'on appelle la grande marine. Là, on était à l'abri du feu; mais tout était à recommencer encore, ou plutôt rien n'était achevé encore: il fallait prendre Capri, la forteresse principale, et les forts Saint-Michel et San-Salvador.

Alors, et après l'œuvre du courage, vint l'œuvre de la patience: quatre cents hommes se mirent au travail; en avant des thermes de Tibère, dont les ruines puissantes les protégeaient contre l'artillerie de la forteresse, ils commencèrent à creuser un petit port, tandis que les quatre cents autres, retrouvant dans les embrasures les canons ennemis, tournaient les uns vers la ville et préparaient des batteries de brèche, tournaient les autres vers les vaisseaux qu'on voyait arriver luttant contre le vent contraire, et préparaient des boulets rouges.

Le port fut achevé vers les deux heures de l'après-midi; alors on vit s'avancer de la pointe du cap Campanetta les embarcations renvoyées la veille et qui revenaient chargées de vivres, de munitions et d'artillerie. Le général Lamarque, choisit douze pièces de vingt-quatre; quatre cents hommes s'y attelèrent, et à travers les rochers, par des chemins qu'ils frayèrent eux-mêmes à l'insu de l'ennemi, les traînèrent au sommet du mont Solaro qui domine la ville et les deux forts. Le soir, à six heures, les douze pièces étaient en batterie. Soixante à quatre-vingts hommes restèrent pour les servir, les autres descendirent et vinrent rejoindre leurs compagnons.

Mais pendant ce temps, une étrange chose s'opérait. Malgré le vent contraire, la flotte était arrivée à portée de canon et avait commencé le feu. Six frégates, cinq bricks, douze bombards et seize chaloupes canonnières assiégeaient les assiégés, qui à la fois se défendaient contre la flotte et attaquaient la ville. Sur ces entrefaites, l'obscurité vint; force fut d'interrompre le combat; Naples eut beau regarder de tous ses yeux, cette nuit-là le volcan était éteint ou se reposait.

Malgré la mer, malgré la tempête, malgré le vent, les Anglais parvinrent, pendant la nuit, à jeter dans l'île deux cents canonnières et cinq cents hommes d'infanterie. Les assiégés se trouvaient donc alors de près d'un tiers plus forts que les assiégeants.

Le jour vint: avec le jour la, canonnade s'éveilla entre la flotte et la côte, entre la côte et la terre. Les trois forts répondaient de leur mieux à cette attaque qui, divisée, était moins dangereuse pour eux, quand tout-à-coup quelque chose comme un orage éclata au-dessus de leurs têtes: une pluie de fer écrasa à demi portée les canonnières sur leurs pièces. C'étaient les douze pièces de vingt-quatre qui tonnaient à la fois.

En moins d'une heure, le feu des trois forts fut éteint, au bout de deux heures la batterie de la côte avait pratiqué une brèche. Le général Lamarque laissa cent hommes pour servir les pièces qui devaient tenir la flotte en respect, se mit à la tête de six cents autres et ordonna l'assaut.

En ce moment un pavillon blanc fut hissé sur la forteresse. Hudson Lowe demandait à capituler. Treize cents hommes, soutenus par une flotte de quarante à quarante-cinq voiles offraient de se rendre à sept cents, ne se réservant que la retraite avec armes et bagages. Hudson Lowe s'engageait en outre à faire rentrer la flotte dans le port de Ponza. La capitulation était trop avantageuse pour être refusée; les neuf cents prisonniers du fort Sainte-Barbe furent réunis à leurs treize cents compagnons. A midi, les deux mille deux cents hommes d'Hudson Lowe quittaient l'île abandonnant à Lamarque et à ses huit cents soldats, la place, les forts, l'artillerie et les munitions.

Douze ans plus tard, Hudson Lowe commandait dans une autre île, non point cette fois à titre de gouverneur mais de geôlier, et l'auguste prisonnier, Napoléon lui jetait à la face cette honteuse reddition de Caprée, comme une insulte qui devait compenser toutes les tortures qu'il lui avait fait souffrir.

(Almanach de l'Armée.)

THÉÂTRE DES CELESTINS.

JACQUARD, comédie en deux actes, par M. FOURNIER, représentée à Lyon, pour la première fois le 30 mai 1843.

On sait que la première représentation de JACQUARD a été troublée par quelques sifflets que nous avons appelés *inintelligents*, et ce n'était pas à tort. Revenus d'une prévention fâcheuse, les ouvriers ont applaudi vivement, et *Jacquard* a déjà eu plusieurs représentations; la 5^e a été demandée par le public. Nous n'attendions pas moins de nos concitoyens, mais cela ne nous dispense pas de tenir notre promesse de consacrer un article spécial à cette pièce. Nous le devons d'autant plus que les autres journaux, sans en excepter le *Censeur*, ont affecté de la tourner en ridicule, au lieu d'y chercher comme nous une pensée morale et patriotique.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet de prendre notre point de départ d'un peu plus haut. En 1840 deux littérateurs de cette ville firent représenter, également sur la scène de notre second théâtre, un vaudeville représentant le glorieux fait d'armes de MAZAGRAN. Toute la presse aussitôt se montra hostile à cette œuvre patriotique, et, à ce sujet, nous écrivîmes dans la *Chronique de Lyon* (n° 80), ce qui suit: « Nous les re-

mercions (les deux auteurs de ce vaudeville) dans « ce siècle égoïste et cupide, d'avoir fait une œuvre « nationale; nous croyons qu'ils ont compris le noble « but du théâtre. A notre avis le théâtre, étant l'école des mœurs, du moins c'est le principe mis en « avant et généralement reconnu, il est bon qu'il « représente de nobles images, de patriotiques exemples. Nous ne voulons exclure aucun genre, tous « sont bons, hors le genre ennuyeux; mais celui qui « éprouve de l'ennui à un tel spectacle, a-t-il le cœur « d'un citoyen? »

Ce que nous disions de la gloire militaire, nous le disons également de la gloire industrielle, car toutes les gloires sont sœurs.

Or, Jacquard est la personnification de l'industrie, c'est le type de l'ouvrier lyonnais. N'est-ce donc pas une heureuse révolution de voir l'art s'emparer d'un si noble sujet, et le traduire sur la scène pour le livrer à l'admiration publique; n'est-ce pas là le fondement d'un théâtre national à la portée de tous? La statue de Jacquard orne l'une de nos places publiques, l'académie a mis son éloge au concours; pourquoi s'étonner qu'on lui donne une consécration littéraire? Aussi, la pièce fut-elle médiocre, nous applaudirions encore à la pensée qui l'a inspirée; mais nous prouverons bientôt par une analyse succincte que cette pièce a autant d'attrait à la lecture qu'à la représentation, et qu'elle n'emprunte pas uniquement son mérite du jeu des acteurs.

Jusqu'à présent la scène de notre second théâtre n'avait été occupée que par des vaudevilles plus ou moins grivois, des drames plus ou moins larmoyants. L'autre scène avait pour privilège, sans parler de l'opéra et du ballet, spectacles conçus dans un autre ordre d'idées, de donner, soit des esquisses de mœurs, soit le récit tragique des infortunes qui frappent les têtes placées au sommet de la société; mais, nulle part on ne voyait l'homme du peuple objet, à son tour, de l'attention publique. Nos sublimes littérateurs ne l'en avaient sans doute pas jugé digne; pardon, ils ont fait exception pour quelques uns pris dans leur caste, et les drames de *Chatterton*, *Le chef-d'œuvre d'un inconnu*, *Molière à Chambord* ont vu le jour: il était temps qu'on daignât s'occuper d'un simple ouvrier. Le métier de Jacquard n'est-il pas aussi le chef-d'œuvre d'un inconnu, et si l'on éprouve de la sympathie pour les souffrances du poète incompris, de l'artiste ignoré et perdu dans la foule, ne doit-on pas en avoir aussi pour ce mécanicien qui n'a qu'une idée, idée sublime, car il la rapporte toute à améliorer le sort d'une classe nombreuse et souffrante. Eh! voyez comme dans cette pièce de Jacquard le caractère de ce héros de l'industrie lyonnaise est habilement frappé; voyez comme il est noble et grand! il se dévoue à la mort pour sauver des flammes qui vont la dévorer un pauvre vieille femme impotente; il fait plus, il vient de recueillir une fortune, la dot de sa fille chérie, et il la sacrifie sans hésiter pour venir en aide à de pauvres incendiés. « Ils étaient si malheureux, dit-il, « de pauvres diables qui n'ont ni feu ni lieu; aujourd'hui la misère, demain le désespoir, et leurs familles qui attendent du pain...., tout cela aurait « bien le temps de mourir de faim avant que l'autorité vint à leur secours. » Sans doute ce n'est pas là un acte de sage administration, et les hommes d'argent qui gouvernent la société ont bien raison de hausser les épaules avec le maître-clerc *Pichu* qui va passer notaire lorsque le premier consul passera empereur et qui n'envisage pas autrement cet événement, car c'est là tout son patriotisme. Mais Jacquard n'est-il pas admirable dans son héroïque dévouement à ses frères? C'est peut-être pourquoi la haute presse dans ses feuilletons, et certains spectateurs n'ont eu qu'un chorus de malédictions à faire entendre, ils se sont bien gardé d'en dire le motif. Nous que rien n'arrête, nous le disons tout haut.

Cet article est déjà bien long pour notre cadre, nous renvoyons donc à un prochain numéro l'analyse de cette pièce qui ouvre au théâtre une ère nouvelle. En attendant, nous dirons aux ouvriers: Allez voir Jacquard et applaudissez-le, car c'est l'un de vous, c'est UN SUBLIME PROLÉTAIRE.

Nous voulions aussi, en terminant, relever les nombreuses inconvenances du *Courrier de Lyon* dans son compte rendu de la première représentation; lui dire que si l'expression de CANUT qu'il paraît regretter que l'on ait pas conservée est *peu noble*, elle est par cela même *injurieuse* dite en public; qu'il n'est pas vrai que le théâtre serait impossible si l'on défendait de ridiculiser, soit les individus, soit les professions, et qu'à cet égard la susceptibilité des ouvriers en soie de Lyon eût été juste si elle avait

été fondée. Nous aurions voulu répondre à bien d'autres assertions téméraires de sa part, mais à quoi bon? ce journal n'est-il pas suffisamment connu dans nos ateliers?

ANNONCES.

NOUVELLE INVENTION

ET PERFECTIONNEMENT

DE J.-M. TRIOMPHE.

On peut adapter ce procédé à toutes sortes de navettes (neuves ou vieilles). Les avantages de cette invention consistent à rapprocher carrément la trame de l'étoffe presque à sa destination. A l'aide de cette navette on évite presque tous les inconvénients qui peuvent se rencontrer dans une navette ordinaire.

On pourra l'apprécier, surtout par rapport à la trame; la navette étant ouverte par devant, laisse à la cannette et au fil une libre action; et la navette n'étant pas agitée comme à l'ordinaire sur la pontiselle, il en résulte que l'étoffe se trouve plus tendue et moins sujette à friser.

Les ouvriers qui travaillent au bouton y trouvent un avantage non moins grand, car avec ce procédé il est de toute impossibilité que les navettes puissent atteindre la trame.

On peut s'assurer des résultats précieux de ce nouveau procédé, et se le procurer chez l'inventeur J.-M. Triomphe, rue St-Georges, 96, au 3^e, à Lyon.

A VENDRE.

Un Métier de velours en quatre quarts, avec utensiles complets. S'adresser au gérant du journal.

BARIL,
FABRICANT DE REMISES
ci-devant rue Vieille-Monnaie, 37, au 1^{er},
ACTUELLEMENT
rue St-Sébastien, 2, rez-de-chaussée.

RECHERCHES
EN MAGASIN TOUT
CONFECTIONNÉS
VELOURS, SATINS,
C^{te} DE NAPLES,
TAF^{te} ANGLAIS,
SERGES, LÉVANTINES,
LISSÉS ANGLAIS.
LAINETTES ET
LISSÉS.

LISSÉS MOBILES
S'ÉLARGISSANT ET
S'ÉTRECISSENT
À VOLONTÉ.
PIERD
DES COMMANDES
ET SE CHARGE
DES RÉPARATIONS.
DÉPÔT DE TOUTES
CARTONS ET AUTRES

Vend au prix de fabrication
SOIES, FILS ET COTONS POUR LISSÉS,
Fils à l'Y, Fils soie, Fils bis pour corps.
Mailloins nus et garnis, Plombs, Arcades,
Collets et Corderie fine en tout genre.
— Échange et achète tout ce qui concerne son état.

1843

SIÈGE DE LYON.

HISTOIRE DE COMMUNE AFFRANCHIE.

1789-1796,

RECUEILLIE DANS LES CONVERSATIONS D'UN
SOLDAT DU SIÈGE.

Lyon, imprimerie de Claude Rey, place St-Jean, n° 6. — 1843. — Brochure in-8° de 108 pages. — Prix 1 fr.

Au bureau du journal *l'Union des Provinces*, place St-Jean, n° 6.

Le Gérant, J. LOUISON.

LA CROIX-ROUSSE. IMPR. DE TH. LÉPAGNEZ, GRANDE-PLACE.